

- E -

Comtois, Laurie

De: Arsenault, François
Envoyé: 11 avril 2018 14:41
À: Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Larouche, Josée; Surprenant, Claude; Lelièvre, Gaétan; Dufour, Nathaly; Chassé, Joël; Lizotte, Jérôme; Drolet, Mélissa; Comtois, Laurie; Moreau, Cindy
Cc: Laplante, Anik; Perreault, Maxime; Peters, Siegfried; Moreau, Lise; Bonsaint, Michel
Objet: RE: Étude des crédits 2018-2019 - Déroulement

Bonjour,

Après discussion avec le Président, voici des précisions/modifications à la suite de mon courriel au sujet des modalités de l'étude des crédits en commission :

- 1) Les députés indépendants devront m'aviser au plus tard **mercredi le 18 avril à midi** des volets où ils ont l'intention d'intervenir. Lorsque le volet se déroule sur plusieurs parties de séance (AM, PM ou soir), il faudrait m'indiquer le moment privilégié afin d'éviter que deux députés indépendants demandent la parole dans la même partie de séance vu que la commission applique l'alternance entre les députés ministériels et l'opposition (voir texte modifié plus bas).
- 2) Concernant le temps de parole des députés indépendants, si un seul député indépendant (autre que QS) se présente pour un volet, il aura droit à une minute par heure (voir texte modifié plus bas).
- 3) Les remarques préliminaires pour le volet Jeunesse ont été ajoutées (voir texte modifié plus bas).

Bonne journée,

François Arsenault, avocat | Directeur général



Direction générale des affaires parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

De : Arsenault, François
Envoyé : 6 avril 2018 11:51
À : Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Larouche, Josée; Surprenant, Claude; Lelièvre, Gaétan; Dufour, Nathaly; Chassé, Joël; Lizotte, Jérôme; Drolet, Mélissa; Comtois, Laurie; Moreau, Cindy
Cc : Laplante, Anik; Perreault, Maxime
Objet : Étude des crédits 2018-2019 - Déroulement

Bonjour,

Voici un rappel de la manière dont se déroulera l'étude des crédits en commission (à moins d'un avis contraire de votre part lorsqu'un consentement est requis).

Certains sujets nécessitent un consentement (ex. : remplacement et durée des remarques préliminaires) et je présume d'un consentement général comme à chaque année. Si ce n'est pas le cas, merci de m'en informer.

Concernant la participation des députés indépendants, je vous invite à m'indiquer au plus tard **mercredi le 18 avril à midi** les volets où vous avez l'intention d'intervenir. Lorsque le volet se déroule sur plusieurs parties de séance (AM, PM ou soir), il faudrait m'indiquer le moment privilégié.

RÉPARTITION DES TEMPS DE PAROLE

- L'Entente relative au fonctionnement de l'Assemblée et des commissions parlementaires, aux fonctions parlementaires ainsi qu'aux aspects budgétaires pour la durée de la 41^e législature, prévoit la répartition suivante :
 - 50 % du temps au gouvernement;
 - 50 % du temps aux groupes d'opposition réparti ainsi :
 - 60 % à l'opposition officielle;
 - 40 % au deuxième groupe d'opposition.
- Le temps inutilisé par le deuxième groupe d'opposition est ajouté au temps de l'opposition officielle et vice-versa.

Durée du volet	Gouv.	Opp. off.	2 ^e opp.
	50 %	50 %	
		60 %	40 %
1 h 00	0 h 30	0 h 18	0 h 12
2 h 00	1 h 00	0 h 36	0 h 24
3 h 00	1 h 30	0 h 54	0 h 36
4 h 00	2 h 00	1 h 12	0 h 48
5 h 00	2 h 30	1 h 30	1 h 00
6 h 00	3 h 00	1 h 48	1 h 12
7 h 00	3 h 30	2 h 06	1 h 24
8 h 00	4 h 00	2 h 24	1 h 36
9 h 00	4 h 30	2 h 42	1 h 48
10 h 00	5 h 00	3 h 00	2 h 00

PARTICIPATION DES DÉPUTÉS INDÉPENDANTS

- Tout député indépendant, qu'il soit membre d'une commission ou non, peut participer à l'étude des crédits.
- L'Entente pour la durée de la 41^e législature prévoit que le temps des députés indépendants est soustrait de l'enveloppe totale des groupes d'opposition et que le temps restant est réparti entre les groupes d'opposition selon les proportions précédentes.
- Le temps alloué aux députés indépendants n'a pas été précisé dans l'Entente pour la durée de la 41^e législature.
- À défaut d'avoir une entente particulière comme les années passées, les députés indépendants bénéficieraient des temps de parole calqués sur ceux octroyés lors d'un débat restreint à l'Assemblée. Ainsi, les députés de Québec solidaires bénéficieraient d'un temps de parole de 3 minutes par heure de volet étudié et les autres députés indépendants (collectivement) bénéficieraient d'un temps de 2 minutes par heure de volet étudié, réparties également entre ceux ayant manifesté leur intention de participer à l'étude du volet. Si un seul député indépendant (autre que QS) se présente pour un volet, il aura droit à une minute par heure.
- Le temps non utilisé par un député indépendant serait réparti entre l'opposition officielle et le deuxième groupe d'opposition selon les proportions prévues.

- La répartition des temps de parole serait donc la suivante :

Durée du volet	Gouv.	Opp. off.	2 ^e opp.	QS	Autres ind.
	50 %	50 %		5 min./h	
		60 %	40 %	3 min./h	2 min./h
1 h 00	0 h 30	0 h 15	0 h 10	0 h 03	0 h 02
2 h 00	1 h 00	0 h 30	0 h 20	0 h 06	0 h 04
3 h 00	1 h 30	0 h 45	0 h 30	0 h 09	0 h 06
4 h 00	2 h 00	1 h 00	0 h 40	0 h 12	0 h 08
5 h 00	2 h 30	1 h 15	0 h 50	0 h 15	0 h 10
6 h 00	3 h 00	1 h 30	1 h 00	0 h 18	0 h 12
7 h 00	3 h 30	1 h 45	1 h 10	0 h 21	0 h 14
8 h 00	4 h 00	2 h 00	1 h 20	0 h 24	0 h 16
9 h 00	4 h 30	2 h 15	1 h 30	0 h 27	0 h 18
10 h 00	5 h 00	2 h 30	1 h 40	0 h 30	0 h 20

REPLACEMENTS

- Comme l'an dernier, les remplacements seraient permis au début de l'étude de chaque nouveau volet étudié dans une même journée.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

- Comme l'an dernier, chaque groupe parlementaire disposerait d'un temps déterminé pour ses remarques préliminaires, qui varierait selon la durée de l'étude des volets. Le temps non utilisé par un groupe parlementaire resterait dans son enveloppe de temps sur le volet concerné.

Durée du volet	Total	Gouv.	Opp. off.	2 ^e opp.
2 h et moins	Aucune			
Entre 3 h et 5 h	24 min.	12 min.	7 min.	5 min.
Plus de 5 h	34 min.	17 min.	10 min.	7 min.
Volet « Conseil exécutif »	40 min.	20 min.	12 min.	8 min.
Volet « jeunesse »	20 min.	10 min.	6 min.	4 min.

PÉRIODE D'ÉCHANGES – DISCUSSION GÉNÉRALE

- L'étude se déroulerait sous la forme d'une discussion générale sur l'ensemble du volet étudié par bloc de temps d'environ 20 minutes, incluant les questions et les réponses du ministre, en alternance entre le gouvernement et les députés de l'opposition.
- Comme le veut la pratique, les présidents de commission conserveraient toutefois une marge de manœuvre dans l'attribution des droits de parole afin de s'assurer que chaque groupe parlementaire utilise progressivement le temps dont il dispose.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations sur le déroulement de l'étude des crédits.

François Arsenault, avocat | Directeur général



Direction générale des affaires parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.